



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avis de publicité dans le cadre d'une procédure adaptée n°12

Location de matériel de sonorisation, éclairage et projection vidéo lors du congrès équi-meeting maréchalerie les 29 et 30 septembre 2023 à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, au Pin-au-Haras (61).

Année 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. L'objet de l'avis de publicité.....	3
2. Le contexte	3
3. Désignation de la prestation	4
4. Conditions particulières.....	5
5. Identification de l'établissement passant commande.....	5
6. Modalités de paiement.....	6
7. Prix.....	6
8. Classement des offres	6

1. L'objet de l'avis de publicité

Le présent avis de publicité a pour objet la location de matériel de sonorisation éclairage et projection vidéo pour le congrès équi-meeting maréchalerie qui se déroulera **les 29 et 30 septembre 2023 au Haras national du Pin, sur 2 jours pleins.**

2. Le contexte

L'établissement public national à caractère administratif Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), placé sous la tutelle des Ministères chargés de l'Agriculture et des Sports, est un opérateur public, prestataire de services destinés à l'ensemble des acteurs de la filière cheval, à la demande de l'État, des organisations socioprofessionnelles et des collectivités locales.

Tous les deux ans depuis 2009, l'Ifce coordonne l'organisation d'un congrès international de maréchalerie : l'équi-meeting. La fréquentation de ce congrès n'a cessé de progresser, passant de 350 en 2009 à plus de 800 en 2019. Après une édition à 650 personnes, en 2021, dans un contexte sanitaire contraint, celle de 2023 est calibrée entre 800 et 950 personnes (nombre à préciser- échéance à convenir ensemble).

Le congrès se déroulera sous une grande structure de 2400 m² installée sur une vaste zone enherbée, l'allée Louis XIV. En détail :

- Un premier espace parqueté de 1000m² sera dédié aux exposants (jusqu'à 30 stands de 12m²) au sein duquel un espace central de 200m² sans parquet servira aux démonstrations,
- Un second espace parqueté de 800m² hébergera les conférences et la restauration (en alternance)
- Entre les deux un espace parqueté de 400 m² sera dédié aux pauses et repas

L'alimentation électrique de ces espaces sera assurée par un groupe électrogène (fourni par ailleurs).

3. Désignation de la prestation

A savoir : la distribution électrique générale est assurée par un groupe électrogène de 165 kw (armoire traiteur et armoire générale)

La prestation peut être scindée en trois parties :

1. Matériel pour les conférences :

- podium d'environ 8m*4m, avec jupe et escalier d'accès
- éclairage de la scène de face (minimum 6 kw)
- pendrillonage fond de scène et pignon entrée conférence
- pupitre avec micros col de cygne et/ou cravate pour l'orateur
- un écran de retour pour l'orateur (petit écran au niveau du pupitre)
- écrans de retours pour les conférences
- kits de micro conférences pour la tribune (sur le podium) – 6 personnes
- solution de diffusion du support de la conférence (présentation type Power Point) : deux grands écrans en rétroprojection de chaque côté de la scène + disposition de quatre écrans de rappel dans la salle
 - Attention, les personnes assises doivent pouvoir lire les documents présentés pendant les conférences
 - Pendant le dîner du vendredi soir, un concert sera organisé
- micros HF pour les questions du public
- sonorisation de l'ensemble pour garantir le confort des participants
- régie son et lumière à installer près du podium
- solution d'éclairage adaptée pour l'organisation d'un dîner dans cet espace

2. matériel pour les démonstrations :

- 2 micros serre-tête pour les personnes effectuant les démonstrations
- 1 micro HF pour l'animateur
- disposition de 4 écrans (dos à dos) au-dessus des zones de démonstration
- double sonorisation pour garantir le confort des participants

3. matériel pour le hall d'exposition

- boîtiers électriques 3 kw pour chaque stand (environ 30 stands)
- disposition d'enceintes sous le toit de la tente dans l'espace exposition afin de diffuser le son des démonstrations également.

Nous laissons à votre appréciation des propositions pour agréments les demandes, ces options

seront à discuter au cas par cas.

4. Conditions particulières

Les attentes, concernant le fournisseur retenu, sont :

- un fournisseur agréé et expérimenté dans ce domaine (références),
- la fourniture de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation (câbles, protections...),
- la mise en relation avec les autres prestataires, au fur et à mesure de leurs sélection, afin de garantir une cohérence dans la mise en œuvre du congrès,
- **l'installation du matériel avant le mercredi 27 septembre 2023 (passage de la commission de sécurité), de plus, une session de formation se tiendra dans la salle de conférence le jeudi 28 septembre et les standistes sont également invités à s'installer le 28/09.**
- le démontage du matériel dans les plus brefs délais, avant le mercredi 04 octobre 2023

5. Identification de l'établissement passant commande

Institut français du cheval et de l'équitation
BP 207
49411 SAUMUR CEDEX

1. 5.2 Délais et contacts

Date limite de remise des réponses :
Jeudi 6 avril 2023 à 12 heures

Les réponses doivent être transmises par voie électronique :
achats@ifce.fr

Personne à contacter pour toute demande de renseignements techniques :
Ifce – Pôle Développement Innovation Recherche – Service Vulgarisation des connaissances
Laetitia Le Masne de Chermont (Responsable)
Tel : 06 73 19 97 45 ou mail : laetitia.lemasne@ifce.fr

Personne à contacter pour toute demande de renseignements administratifs et/ou réglementaires :

Ifce - Service achats
Route de Troche – BP 6
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
Tel : 05 55 73 83 23 - 05 55 97 10 45
achats@ifce.fr

6. Modalités de paiement

Le paiement est effectué dans le délai de 30 jours, par mandat administratif et la facture doit impérativement être déposée sur Chorus Pro.

7. Prix

Les prix doivent être présentés sous la forme d'un prix unitaire net hors taxes.
Tous les frais connexes (livraison, emballages, montage, démontage douane, etc.) doivent être inclus.

Fournir un devis détaillé.

Les modalités de prise en charge de la restauration et de l'hébergement des techniciens devra être précisé.

8. Classement des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- adéquation du matériel proposé aux besoins décrits : 40 %
- prix total de la prestation : 30 %
- engagement sur les délais d'installation et de démontage : 30 %